

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains

**Commune de
CERVENS**

Convocation
du 13/11/2025**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 13

Quorum : ----- 07

Présents : ---- 08

Absents : ----- 05

Pouvoirs : ----- 02

Votants : ----- 10

VOTE

Pour : ----- 10

Contre : ----- 0

Abstentions : -- 0

**Intercommunalité
Communauté
d'agglomération****Délibération
N°2025-46****Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : **24 NOV. 2025**

Reçue en Préfecture

Le : **24 NOV. 2025**Publié sur le site de la
communeLe : **24 NOV. 2025****Le Maire Gil THOMAS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS****SEANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 à 19H30**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie / FAVRAT Florent/ KELLER Sophie / NOEL Ruta / PROFFIT Thierry / THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : CALLENDRIER Michèle /CHATEAU Baptiste/ MASSON Thibault/ LEYDIER Serge/ SANDRAL Linda

Pouvoirs : Michele CALLENDRIER a donné pouvoir à Catherine VUARGNOZ / Serge LEYDIER a donné pouvoir à Gil THOMAS

Secrétaire de séance : Ruta NOEL

OBJET : Convention d'autorisation de l'occupation et d'utilisation du domaine public communal pour l'entretien et travaux des arrêts de bus.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L113-2,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération.
VU la délibération du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération n° CC2025.00228 en date du 30 septembre 2025, par laquelle l'Agglomération a approuvé les termes de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien sur la commune.
VU la Convention d'autorisation de l'occupation et d'utilisation du domaine public pour l'entretien et travaux des arrêts de bus situés sur le territoire de Thonon Agglomération, désignée ci-après « la Convention », devant être signée entre Thonon Agglomération et « La Commune de Cervens ».

CONSIDERANT que Thonon Agglomération, est compétente pour la réalisation, gestion et l'entretien des arrêts bus,

CONSIDERANT que l'Agglomération s'est engagée dans un programme de travaux d'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité des arrêts de transport en commun, avec une programmation pluriannuelle d'investissement définie sur 7 ans, approuvée par délibération n° CC001809 du Conseil Communautaire du 31 mai 2022,

CONSIDERANT qu'il convient de définir entre la commune et Thonon Agglomération les modalités, les missions d'interventions et travaux, et les conditions d'occupation du domaine public au niveau des arrêts de bus situés sur la commune de Cervens,

CONSIDERANT que la Convention a pour objet d'autoriser Thonon Agglomération à occuper et utiliser le domaine public de la Commune de Cervens gratuitement sur les emprises réservées aux arrêts de bus et tous types d'installations et ouvrages liés aux points d'arrêts,

CONSIDERANT l'intérêt d'établir cette convention pour la gestion et l'entretien des arrêts de bus sur le territoire de la Commune et de préciser l'autorisation d'occupation du domaine public et de répartir les rôles,

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

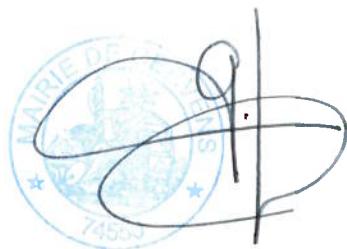
- ⇒ **APPROUVE** les termes de la Convention d'autorisation de l'occupation et d'utilisation du domaine public pour l'entretien et travaux des arrêts de bus situés sur son territoire, telle qu'annexée à la présente délibération.

- ⇒ **AUTORISE** le Maire de la Commune de Cervens, à signer ladite Convention et tout document s'y rattachant, afin de formaliser l'autorisation d'occupation et la répartition des tâches pour la gestion et l'entretien des arrêts de bus.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Ruta NOEL



R. Noel -